



Département du Rhône  
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

En exercice : 14  
Présents : 13  
Votants : 14

L'an **DEUX MILLE VINGT-QUATRE**  
Le **DIX-SEPT OCTOBRE**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : **11 octobre 2024**

**Etaient présents** : Michel GOUGET, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Laura JOURNET, Bernard CHAVEROT, Catherine DUNAUD-MARMOZ, Evelyne PANISSET, Irène CHAMBE, Lydie LAURENT, Régis COQUET, Jean-Paul FARJOT, Bernard BOUCHET, Myriam RAYNARD.

**Membre absent excusé ayant donné pouvoir** : Jean-François POISSON donne pouvoir à Laura JOURNET.

**Secrétaire de séance** : Lydie LAURENT.

2024-68

**Programme européen LEADER – demande de subvention – Revitalisation du centre-bourg – maîtrise d'œuvre.**

**Monsieur le Maire** rappelle que la Région Auvergne-Rhône-Alpes a retenu un nouveau périmètre LEADER pour la programmation 2023/2027 composé des collectivités locales suivantes :

- La CA de l'Ouest Rhodanien,
- La CC Saône Beaujolais,
- La CC des Monts du Lyonnais,
- Le Syndicat de l'Ouest Lyonnais regroupant 4 intercommunalités : la CC du Pays de l'Arbresle, la CC du Pays Mornantais, la CC de la vallée du Garon, la CC des Vallons du Lyonnais.

Une convention de portage est mise en place pour définir les conditions et les modalités de partenariat autour de la candidature et de la mise en œuvre du programme LEADER.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le programme LEADER du GAL Auvergne Rhône Alpes - Rhône est officiellement opérationnel suite à la signature de la convention entre la Région et la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais, structure porteuse du dispositif européen.

Un appel à projets LEADER « Aménagement des centres bourgs pour en faire des lieux d'habitat attractifs et adaptés à l'évolution des usages et des besoins » issu de la fiche action « proposer des services de qualité et de proximité dans nos villages pour en faire des espaces de vie attractifs » a été publié en avril 2024.

Monsieur le Maire rappelle que la démarche de revitalisation du centre-bourg sera axée sur la sécurisation des déplacements des piétons, et se traduira par le réaménagement des trottoirs afin qu'ils soient adaptés aux déplacements de chacun, notamment pour les personnes à mobilité réduite, et les familles sur le chemin de l'école, ce qui marquera un progrès important pour le village. De surcroît, le projet portera sur le réaménagement global de la place du centre afin de dynamiser ce lieu. Pour ce faire, un cheminement doux sera créé, visant à permettre une circulation piétonne sécurisée vers la place de la Basse-Cour : « lieu historique » du village. En outre, le parking existant sera réétudié afin d'intégrer un revêtement de sol drainant et une place de stationnement réservée aux personnes à mobilité réduite sera créée à proximité de la pharmacie. In fine, une zone 30 sera mise en place, afin d'agir sur la vitesse des véhicules qui traversent notre village.

Accusé de réception en préfecture  
069-216901397-20241017-DE2024-68-DE  
Date de télétransmission : 22/10/2024  
Date de réception préfecture : 22/10/2024

Afin de mettre en œuvre cette démarche et de mener à bien ce projet, la commune de Montrottier aura recours à un maître d'œuvre dont la dépense afférente fait l'objet de la présente de subvention.

Le plan de financement se décline de la manière suivante :

DÉPENSES		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre	40 000 €	FEADER	20 000 €
		Autofinancement	20 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>40 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>40 000 €</b>

**Le Conseil municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **APPROUVE** l'opération et son plan de financement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention FEADER d'un montant de 20 000 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre l'ensemble des mesures administratives et comptables s'y rapportant.

**Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme au registre**

**Le Maire,**

**Michel GOUGET**



**La secrétaire de séance,**

**Lydie LAURENT**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Lydie Laurent", written over a faint background image of a building.

Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :

Mairie de Montrottier – Tel 04 74 70 13 07 – Email : [mairie@montrottier.fr](mailto:mairie@montrottier.fr)

Accusé de réception en préfecture  
069-216901397-20241017-DE2024-68-DE  
Date de télétransmission : 22/10/2024  
Date de réception préfecture : 22/10/2024